

Image not found or type unknown



A propos de l autorite parentale

Par **pecriaux**, le **16/07/2011 à 08:37**

Bonjour, mon ex mari ne verse pas de pension alimentaire peut-il en jouir de l autorite parentale

Par **mimi493**, le **16/07/2011 à 11:44**

aucun rapport entre les deux

Par **cocotte1003**, le **16/07/2011 à 13:27**

Bonjour, votre ex n'a pas été "condamné" à payer une pension ou ne veut-il pas la payer ?
L'autorité parentale est un droit qu'il a de prendre part aux décisions concernant la vie de son enfant. On peut avoir l'une sans avoir l'autre. Vous ne pouvez pas ne pas respecter son droit à l'autorité parentale sous prétexte qu'il ne verse pas ou qu'il ne veut pas verser de pension,
cordialement